

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20230403-002

du 03 avril 2023

n°002

page 1/3

EXTRAIT :

**GRAND
CHATELLERAULT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 81

PRESENTS (60) : JM. AURIAULT, F LE MEUR (suppléante de J. ROY), B. BIET, B.HENEAU, F. BONNARD, O. LANDREAU, L. ROY, JP. ABELIN, M. LAVRARD, Y. ERGUL, E. AZIHARI, J. MARECOT, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, JM. MEUNIER, F. BRAUD, M. FRESNEAU, C. FARINEAU, S. RAYNAUD, B. ROUSSENQUE, M. DROIN, AF. BOURAT, H. PREHER, A. MESSAoudENE, P. CANTINOLLE, E. PHILIPPONNEAU, F. MERY, Y. TROUSSELLE, P. BARAUDON, P. BAZIN, C. CIBERT, H. MATTARD, E. MICHEL (suppléante de M. FAVREAU), N. MARQUES-NAULEAU, P. BIGOT, B. de COURREGES, Y. TARTARIN, P. GUÉNAIRE, H. COLIN, I. RABUSSIER, J. SABOURIN (suppléant de B. FONTAINE), S. MIGEON, P. AZILE, C. MICHAUD, C. PIAULET, F. REBY, E. BAILLY, B. BERTON (suppléant de T. PRIEUR), A. BRAGUIER, JP. CONTE, L. JUGE, G. PEROCHON, M. CHAINEAU, D. CHAINE, P. POU PIN, P. ROCHER, P. FOUCTEAU, T. DAULARD, J. NEUVY(suppléant de P. BERNARD), J. BOISSON

POUVOIRS (5) : T. BAUDIN donne pouvoir à M. LAVRARD
G. PRINCET donne pouvoir à Y.ERGUL
S. GUEGUEN donne pouvoir à E. AZIHARI
L. BARBOTTIN donne pouvoir à C. MICHAUD
A. PICHON donne pouvoir à JP. ABELIN

EXCUSES (16) : D. CATHELIN, F. SOURIAU, V. LEAU, T. DUFFAULT. L. DUFFAULT, D. SIMON, I. MIGUET, A. NOEL, F. MERCHADOU, D. LEROY (suppléant de F. PIERRON), T. TRIPHOSE, G. WIBAUX, P. BARBOT, P. LECLERC, P. FRADIN (suppléant de M. GODET,) C. PEPIN,

Nom du secrétaire de séance : Françoise BRAUD

RAPPORTEUR : Monsieur Henri COLIN

OBJET : Budget principal, budgets annexes des transports urbains, de la gestion des redevances déchets, de l'immobilier économique, de l'aménagement des zones d'activités, de la gestion des stocks du magasin général - Approbation du compte administratif de l'exercice 2022

VU le 2° de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales relatif à l'approbation du compte administratif,

VU l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales relatif au vote du compte administratif,

VU le rapport de présentation ci-joint

CONSIDERANT les documents ci-annexés décrivant, pour le budget principal et les budgets annexes :

- les ouvertures de crédits et les prévisions de recettes votées dans le cadre du budget primitif, du budget supplémentaire et des décisions modificatives de l'exercice 2022,
- les restes à réaliser à la clôture de l'exercice 2021,
- les réalisations de recettes et de dépenses effectuées au cours de l'exercice 2022,

CONSIDERANT que les comptes de gestion et financiers de l'exercice 2022 retraçant :

- l'exécution du budget,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20230403-002

du 03 avril 2023

n°002

page 2/3

- la situation de la comptabilité générale,
- la situation des valeurs inactives,

ont bien été fournis par le comptable public pour le budget principal et les budgets annexes,

Monsieur le président ayant quitté la salle, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le compte administratif pour l'exercice 2022 tel qu'il est dressé dans le tableau «résultat et consolidation du compte administratif 2022» ci-annexé,

- constate, pour le budget principal :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice 2022	2 190 510,64 €	889 933,78 €
Résultat global de clôture (intégrant les résultats des exercices précédents)	5 190 510,64 €	5 258 356,24 €
Résultat global après reports	5 190 510,64 €	1 178 437,30 €

- constate, pour le budget annexe des transports urbains :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice 2022	344 590,88 €	-982 205,58 €
Résultat global de clôture (intégrant les résultats des exercices précédents)	1 622 899,88 €	626 235,42 €
Résultat global après reports	1 622 899,88 €	-87 630,71 €

- constate, pour le budget annexe des ZAE :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice 2022	0,12 €	81 549,61 €
Résultat global de clôture (intégrant les résultats des exercices précédents)	-1 544 742,14 €	-3 074 181,39 €
Résultat global après reports	-1 544 742,14 €	-3 074 181,39 €

- constate, pour le budget annexe de la gestion redevances déchets :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice 2022	-8 786,12 €	€
Résultat global de clôture (intégrant les résultats des exercices précédents)	70 679,60 €	€
Résultat global après reports	70 679,60 €	€

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLE

Délibération du conseil communautaire ACTE N° CC-20230403-002

du 03 avril 2023 n°002 page 3/3

- constate, pour le budget Immobilier Économique:

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice 2022	167 839,64 €	-423 994,59 €
Résultat global de clôture (intégrant les résultats des exercices précédents)	176 356,76 €	-806 623,83 €
Résultat global après reports	176 356,76 €	157 953,88 €

- constate, pour le budget magasin général :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice 2022	0,00 €	

Vote : Adopté à l'unanimité

POUR : 61
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 2 F. MERY, Y. TROUSSELLE.
NE PREND PAS PART AU VOTE : 2 JP. ABELIN (+ 1 pouvoir)

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOUD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr

**Rapporteur : Monsieur Henri COLIN
Conseil communautaire du 3 avril 2023**

Adoption du compte administratif 2022

Note de présentation

Ce compte retrace les écritures de l'exercice 2022, constate la reprise des résultats cumulés fin 2021 et détermine les résultats cumulés fin 2022, pour le budget principal, pour les budgets annexes des transports urbains, de l'aménagement des zones d'activités, de la gestion des déchets (redevances), de l'immobilier économique et de la gestion des stocks du magasin général.

Compte tenu des engagements préparés par les différents services, les rattachements des charges à l'exercice de la section de fonctionnement (commandes effectuées en 2022, service fait en 2022 mais dépenses mandatées en 2023) ont été correctement réalisés, permettant d'avoir une présentation sincère du compte administratif.

En accompagnement du projet de délibération et de la présente note, il est proposé un compte administratif, afin de permettre une meilleure appropriation des comptes.

BUDGET PRINCIPAL

La section de fonctionnement.

Le résultat de la section de fonctionnement s'établit en excédent à 2 190 510,64 € contre 2 862 284,88 € en 2021.

Les recettes s'élèvent à 61 720 106,92 € de mouvements réels, et 1 612 696,88 € de mouvements d'ordre.

Les recettes du **chapitre 73 (impôts et taxes)** sont en augmentation par rapport à 2021. Le produit des contributions directes (article 73111 à 73114) s'établit à 16,2 M€ en 2022, montant en augmentation par rapport à 2021 du fait de la hausse du taux de la taxe foncière.

Chapitre 73 Impôts et taxes et 731 Fiscalité locale M57	CA 2020	CA 2021	Voté 2022	CA 2022
7318 - Autres impôts locaux ou assimilés	232 290 €	231 712 €	0 €	0 €
73211 - Attribution de compensation	244 €	356 €	0 €	0 €
73221 - FNGIR	5 402 281 €	5 402 281 €	5 310 220 €	5 402 281 €
732221 - Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	988 934 €	913 389 €	913 380 €	873 182 €
7323 - Reversement du prélèvement de l'Etat sur le produit brut des jeux	0 €	6 217 €	0 €	0 €
7323 - Reversement du prélèvement sur les jeux et les paris hippiques	0 €	0 €	0 €	5 084 €
7351 - Fraction compensatoire de la TFPB et de la taxe d'habitation sur les résidences principales	0 €	0 €	9 816 956 €	9 816 963 €
738 - Autres impôts et taxes (Fraction de tva en 2021 : m14)	0 €	8 951 925 €	0 €	6 762 €
73111 - Impôts directs locaux	18 536 379 €	8 021 668 €	9 903 590 €	10 069 700 €
73112 - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	5 554 262 €	5 743 503 €	4 386 430 €	4 386 437 €
73113 - Taxe sur les surfaces commerciales	1 154 649 €	1 001 044 €	992 140 €	1 031 361 €
73114 - Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	559 609 €	645 764 €	732 680 €	710 829 €
73133 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées	6 915 098 €	7 013 246 €	7 283 100 €	7 285 470 €
73154 - Droits de place	1 062 €	2 968 €	0 €	1 260 €
731721 - Taxe de séjour	12 844 €	87 119 €	135 000 €	117 856 €
7318 - Autres	0 €	0 €	0 €	342 952 €
Total	39 357 653 €	38 021 192 €	39 473 496 €	40 050 137 €

Outre le produit des contributions directes, ce chapitre regroupe aussi le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) pour 5,4 M€, le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales pour 0,9 M€ et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 7,3 M€.

Pour rappel : le taux moyen pondéré de la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) de 24,18 % a été voté en 2017 avec un lissage sur 7 ans du taux. En 2022, les taux appliqués par les communes ont été les suivants :

Communes	Taux 2022	Communes	
Angles-sur-l'Anglin	23,79 %	Mondion	
Antran	23,50 %	Monthoiron	24,52 %
Archigny	24,52 %	Naintré	24,52 %
Availles-en-Châtelleraut	24,52 %	Orches	23,80 %
Bellefonds	24,52 %	Ouzilly	22,91 %
Bonneuil-Matours	24,52 %	Oyré	23,50 %
Buxeuil	23,50 %	Pleumartin	23,79 %
Cenon-sur-Vienne	24,52 %	Port-de-Piles	23,50 %
Cernay	23,70 %	Saint-Christophe	23,50 %
Châtelleraut	24,52 %	Saint-Genest-d'Ambière	23,79 %
Chenevelles	23,79 %	Saint-Gervais-les-Trois-Clochers	23,50 %
Colombiers	24,52 %	Saint-Rémy-sur-Creuse	23,50 %
Coussay-les-Bois	23,79 %	Savigny-sous-Faye	23,65 %
Dangé-Saint-Romain	23,50 %	Scorbé-Clairvaux	23,70 %
Doussay	24,20 %	Senillé-Saint-Sauveur	24,52 %
Ingrandes	23,50 %	Sérigny	23,50 %
La Roche-Posay	23,79 %	Sossais	24,14 %
Leigné-les-Bois	23,79 %	Thuré	24,52 %
Leigné-sur-Usseau	23,50 %	Usseau	23,50 %
Lencloître	23,88 %	Vaux-sur-Vienne	23,50 %
Les Ormes	23,50 %	Vellèches	23,50 %
Lésigny	23,79 %	Vicq-sur-Gartempe	23,79 %
Leugny	23,50 %	Vouneuil-sur-Vienne	24,52 %
Mairé	23,79 %		

Les dotations et subventions (chapitre 74) sont réalisées à hauteur de **16,9 M€** en quasi stabilité par rapport à 2021.

Les dotations de compensation (**6,02 M€**) sont en légère augmentation par rapport au montant de 2021 (5,9 M€).

Les autres recettes réelles (activités des services, revenus des immeubles et autres produits de gestion. . .) sont stables par rapport aux réalisations de 2021 (**4,8 M€**).

Pour mémoire, les conventions de services communs entre Grand Châtelleraut et la Ville de Châtelleraut existent depuis 2017. Les refacturations constituent une charge lorsqu'elles représentent une dépense pour Grand Châtelleraut et une recette lorsqu'il s'agit d'un remboursement. Au regard du tableau ci-dessous, le solde est positif pour Grand Châtelleraut à hauteur de 330 011,56 € :

SERVICES COMMUNS	Dépenses	Recettes
Commande publique	72 852,62	
Finances	122 595,15	
Communication		57 094,22
Développement durable		81 112,71
Habitat, Gestion Immobilière et Foncière		120 063,94
Juridique	27 744,77	
Ressources Humaines		329 725,96
Archives		16 263,19
Evaluation des politiques publiques		14 627,09
Numérique		211 058,71
Courrier et reprographie		65 413,49
GEPB Entretien	351 347,33	
Direction générale		9 192,12
TOTAL	574 539,87	904 551,43

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 086-248600413-20230403-CC_20230403_002-DE

SLOW

Services communs gérés par Grand Châtel

Communes	Prévention, santé et QTV au travail	Développement durable	Instruction des autorisations d'urbanisme	Service numérique	TOTAL
Angles su l'Anglin					0,00 €
Antran	67,36 €				67,36 €
Archigny	60,89 €		4 642,10 €		4 702,99 €
Availles-en-Cht	89,73 €		6 590,26 €		6 679,99 €
Bellefonds	15,22 €				15,22 €
Bonneuil-M.	129,39 €		8 964,58 €		9 093,97 €
Buxeuil					0,00 €
Cenon s/ Vienne	165,31 €		5 281,34 €		5 446,65 €
Châtellerault	3 935,63 €		79 159,22 €		83 094,85 €
Chenevelles					0,00 €
Colombiers	91,79 €		4 687,76 €		4 779,55 €
Coussay-les-Bois					0,00 €
Dangé-Saint-Romain					0,00 €
Doussay			1 948,16 €		1 948,16 €
Ingrandes s/ V.	114,16 €				114,16 €
La Roche Posay	691,62 €		11 110,60 €		11 802,22 €
Leigné-Les-Bois	45,67 €				45,67 €
Leigné sur Usseau	15,22 €				15,22 €
Lencloître			8 157,92 €		8 157,92 €
Lésigny			1 567,66 €		1 567,66 €
Leugny					0,00 €
Les Ormes	545,68 €				545,68 €
Monthoiron	42,39 €		2 633,06 €		2 675,45 €
Mairé					0,00 €
Naintré	1 181,81 €		18 720,60 €		19 902,41 €
Orches	20,93 €				20,93 €
Ouzilly			6 179,32 €		6 179,32 €
Oyré	38,05 €				38,05 €
Pleumartin			5 205,24 €		5 205,24 €
Port de Piles					0,00 €
Savigny /s Faye	177,67 €		1 263,26 €		1 440,93 €
Scorbé-Clairvaux			8 203,58 €		8 203,58 €
St Genest d'Ambière					0,00 €
St Gervais les 3 c	126,90 €				126,90 €
St Rémy s/ Cr.			837,10 €		837,10 €
Senillé-St-Sauv.	1 554,54 €		6 590,26 €		8 144,80 €
Serigny					0,00 €
Thuré	235,94 €		7 305,60 €		7 541,54 €
Usseau					0,00 €
Vaux sur Vienne					0,00 €
Velleches					0,00 €
Vicq sur Gartempe					0,00 €

Les dépenses réelles de fonctionnement sont de 57 54 833 789,78 € en 2021), tandis que les mouvements d'ordre s'élèvent à 3 997 914,19 € (pages 43 à 47 du compte administratif 2022).

Les principales dépenses :

- Les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 25 M€, en augmentation par rapport à 2021 de 2,1 M€ du fait principalement de l'augmentation du SMIC au 1^{er} janvier et 1^{er} juillet 2022 et du point d'indice (3,5 % au 1^{er} juillet 2022).

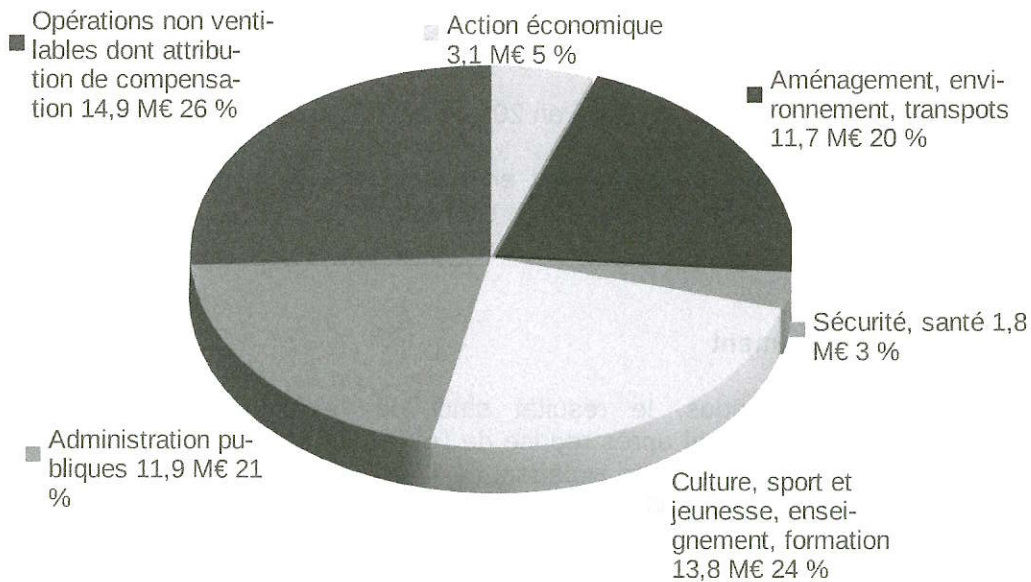
- Les charges à caractère général (chapitre 011), représentent un montant (13,2 M€).

- Les atténuations de produits (chapitre 014) s'élèvent à 14,6 M€ dont les attributions de compensation pour 14,4 M€.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) ont été exécutées à hauteur de 4 M€ (4,2 M€ en 2021). Plusieurs économies sont à noter : l'absence de versement de la subvention au budget transports, la diminution de la contribution au syndicat du Seuil du Poitou (326 k€ contre 412 k€ en 2021), et la baisse des subventions aux associations (1 709 k€ contre 1 907 k€).

En revanche, la dotation versée à l'office de tourisme a augmenté (743 k€ en 2022 contre 445 k€ en 2021).

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement par secteurs d'activités



(La comparaison avec les années passées est compliquée en raison du changement de nomenclature comptable qui a fortement impacté cette approche par fonction).

Évolution des dépenses réelles CA 2022/

	Réalisé	Réalisé
	2021	2022
Dépenses réelles de fonctionnement	54 833 788	57 144 378
Variation en euros		2 310 590
Variation en %		4,21 %

Les dépenses d'ordre de 4 M€ comprennent essentiellement la dotation aux amortissements, constitutive de l'autofinancement de la section d'investissement.

Dans les pages annexes à la présentation par nature des comptes, sont présentées les réalisations par fonction conformément à la réglementation M57, permettant d'avoir une vision du fonctionnement des principaux secteurs d'activités. *Les pages détaillées ne sont pas jointes au document mais elles peuvent être envoyées par messagerie à la demande.*

En conclusion, le résultat de fonctionnement à la fin de l'exercice 2022 est le suivant :

résultat de l'exercice 2022 :	2 190 510,64 €
résultat reporté de 2021 :	+ 3 000 000,00 €

solde brut :	+ 5 190 510,64 €
dépenses reportées :	0,00 €

solde net de fonctionnement :	+ 5 190 510,64 €

Le résultat de l'exercice passe de 2,9 M€ en 2021 à 2,2 M€ en 2022.

Il vous est rappelé que cet excédent doit en priorité couvrir le déficit d'investissement, lorsqu'il y en a un, avant toute autre possibilité d'affectation.

La section d'investissement

Tous mouvements confondus, le résultat strict de l'exercice est en excédent de **889 933,78 €**. Le résultat global après reprise de l'excédent de 2021 et la prise en compte des reports sur l'exercice 2023 est en excédent de **1 178 437,30 €**.

Il convient d'analyser essentiellement **les mouvements réels** :

- **en dépenses**, les réalisations s'élèvent à **8 798 427,47 €**, tandis que les reports (crédits engagés en 2022 mais qui seront mandatés en 2023) sont de 5 177 770,44 €. Ces dépenses concernent essentiellement le remboursement du capital de la dette et les opérations de travaux suivantes.

- Entretien courant des équipement sportifs : 0,5 M€.
- Entretien courant des infrastructures touristiques (campings, mini port) : 0,2 M€.
- Entretien de la voirie communautaire : 0,4 M€.
- Développement de l'environnement numérique (dont opération Smart Cities) : 0,6 M€
- Tiers lieu du Lac, achèvement de la Cabane du Lac : 1,1 M€

- Travaux d'aménagement et de gros entretien à la Maison et de la Formation : 0,1 M€
- Fin de la rénovation du bassin de la piscine de Lençloître : 0,2 M€ (coût total 0,6 M€)
- Renouvellement de véhicules (2 bennes à ordures ménagères, 2 fourgons) : 0,6 M€

Les subventions d'équipement s'élèvent à **1,7 M€** et sont en augmentation par rapport à 2021 (1,5 M€). Ces dernières concernent essentiellement les opérations liées aux OPAH, les fonds de concours aux communes et les aides à l'hôtellerie.

L'attribution de compensation en investissement retracée au compte 2046 s'est élevée en 2022 à 1 085 050 €, montant identique à celui de 2021.

L'ensemble des dépenses d'investissement a été financé par l'autofinancement, le résultat antérieur, les subventions et le FCTVA.

- **les recettes réelles** s'établissent à 7 303 143 € et 1 097 851 € de reports sur 2023. 2 M€ d'emprunts ont été souscrits en 2022.

L'encours de la dette s'élève donc à 12,2 M€ au 31 décembre 2022 contre 11,2 M€ au 31 décembre 2021.

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS

Le budget annexe Transports Urbains retrace l'ensemble des dépenses et des recettes liées à la mobilité dont la compétence transports scolaires, transports urbains et vélibléu.

La section de fonctionnement s'élève à 7 558 896 € en recettes et 7 214 305 € en dépenses. L'exercice 2022 a donc engendré un excédent de 344 590,88 € (augmentation du versement mobilité).

Les principales recettes sont le versement mobilité pour 4 794 947 € (en augmentation de 1 033 315 € par rapport à 2021) et la subvention de la Région (2 064 231 €).

Les principales dépenses sont le paiement de la contribution forfaitaire au délégataire de service public (Kéolis) pour 3,3 M€, à Transdev pour 1,8 M€, à Avenir Atlantique pour 0,6 M€.

L'exécution de **la section d'investissement** comprend, en dépenses, essentiellement le remboursement du capital de la dette et la commande de 2 bus GNV (Gaz Naturel Véhicules).

En recettes, en dehors des opérations d'ordre, il est à noter la récupération de TVA auprès du délégataire. Aucun emprunt n'a été souscrit en 2022.

Compte tenu de ces éléments, le résultat net d'investissement après reports et prise en compte des résultats de 2021 est **déficitaire de 87 630,71 €**.

L'encours de la dette s'élève à 3,5 M€ au 31 décembre 2022 contre 3,9 M€ au 31 décembre 2021.

**BUDGET ANNEXE DE LA GESTION DES DÉCHETS
(redevance)**

Ce budget est entièrement consacré à collecter la redevance déchets sur l'ancien territoire des Vals de Gartempe et Creuse.

La section de fonctionnement s'élève à 796 107,25 € en recettes et 804 893,37 € en dépenses.

L'exercice 2022 fait apparaître un **déficit de 8 786,12 €**. Les recettes sont constituées du montant des redevances (796 k€) et les dépenses de la cotisation au SIMER (789 k€) et d'annulations de titres (16 k€).

Il n'y a pas de dépenses en investissement.

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement fait apparaître un **excédent de 70 679,60 €**.

BUDGET ANNEXE DE L'IMMOBILIER ÉCONOMIQUE

Ce budget regroupe toutes les opérations liées à l'immobilier économique et au très haut débit (du fait d'un assujettissement à la TVA de droit commun).

La section de fonctionnement s'élève à 823 019,66 € en recettes et 655 180,02 € en dépenses.

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 176 356,76 €.

Le montant des dépenses d'investissement correspond à l'extension du réseau THD (fibre) et à des raccordements d'entreprises soit 541 726,20 €.

Le résultat net d'investissement après reports et prise en compte des résultats de 2021 fait apparaître un excédent de 157 953,88 €.

Aucun emprunt n'a été mobilisé en 2022.

L'encours de la dette s'élève à 3,1 M€ au 31 décembre 2022 contre 3,5 M€ au 31 décembre 2021.

BUDGET ANNEXE AMÉNAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Ce budget regroupe l'ensemble des zones d'activités de la communauté d'agglomération qui font l'objet d'une gestion de stocks de terrains.

Le résultat cumulé de fonctionnement fait apparaître un déficit de 1 544 742,14 €.

La section d'investissement, après reports, s'établit en déficit de 3 074 181,39 €.

Les équilibres des opérations d'aménagement s'effectuent après la vente de l'ensemble des terrains.

BUDGET ANNEXE DU MAGASIN GÉNÉRAL

Les opérations retracées dans ce budget concernent la gestion du stock des produits transitant par le magasin général.

Ce dernier doit s'équilibrer parfaitement. L'équilibre se fait par le constat de la variation de stocks.

Les flux sont en augmentation entre 2021 (1,7 M€) et 2022 (1,8 M€).

Il n'y a pas de dépenses en investissement, ni de dettes.

LES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Le résultat consolidé des différents budgets s'établit ainsi :

	Résultat brut total au 31 décembre (fonds de roulement)	Solde net total après reports
Budget principal	10 448 866,88 €	6 368 947,94 €
Transports urbains (SPIC)	2 249 135,30 €	1 535 269,17 €
ZAE	-4 618 923,53 €	-4 618 923,53 €
Gestion des déchets	70 679,60 €	70 679,60 €
Immobilier économique	- 630 267,07 €	334 310,64 €
Magasin général	0 €	0 €
TOTAL	7 519 491,18 €	3 690 283,82 €

Ainsi le fonds de roulement total au 31 décembre était excédentaire de **7,5 M€**, tandis que le solde net après reports s'établit à **3,7 M€**.

Il est rappelé que les budgets gérés en SPIC (services publics industriels et commerciaux) ont une trésorerie propre qui n'est pas commune au budget principal et aux autres budgets annexes.